

**REUNION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 29 MARS 2007**

ORDRE DU JOUR

- 1. Construction d'un bâtiment technique – Présentation du projet**
 - Coût – Financement

- 2. Charte intercommunale de développement et d'aménagement**
 - Programme d'actions 2007
 - Point sur la révision de la Charte et l'élaboration de la Charte 2007-2012

- 3. Affectation du résultat 2006 de la section de fonctionnement du budget général M 14**

- 4. Budget Primitif 2007 – Budget général M14**
 - GERPLAN - programme d'actions 2007
 - Programme Culturel de Territoire – Programme 2007
 - Programme périscolaire et activités enfance et jeunesse 2007
 - Vote du taux de la TEOM pour 2007
 - Vote des subventions 2007
 - Construction d'un bâtiment périscolaire à ILLFURTH – Versement d'une subvention d'équipement à la Commune d'ILLFURTH
 - Fixation de la durée d'amortissement de certains équipements
 - Délibérations diverses à prendre dans le cadre du Budget M14 de 2007
 - Vote du Budget et de la mise en recouvrement des produits des contributions directes 2007

- 5. Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2007 - Budget M14**

- 6. Affectation du résultat 2006 de la section d'exploitation du Budget Assainissement M 49**

- 7. Budget Primitif "Assainissement" M49 de l'exercice 2007**
 - Détermination du coefficient de répartition des charges du personnel administratif et technique entre les budgets M14 (budget général) et M49 (budget assainissement) pour 2007
 - Fixation du montant de la redevance d'assainissement pour 2007 à partir du 1^{er} avril 2007
 - Délibérations diverses à prendre dans le cadre du Budget M49 de 2007
 - Vote du Budget Assainissement M49 de l'exercice 2007

- 8. Divers.**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU 29 MARS 2007**

Le 29 mars 2007 à 20 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de la C.C.S.I., sous la Présidence de Monsieur Helmuth BIHL, Président.

Etaient présents 29 conseillers, à savoir :

Madame Chrysanthe CAMILO, Mlle Elisabeth HASSLER, Messieurs Gérard BAY, Richard FAESSEL, Jean LEY, Frédéric MEYER, Claude DEHR, Roger FAURE, Bernard FOLTZER, Matthieu HECKLEN, Michel WILLEMANN, Marius DANGELSER, Yves MARTIN, Christian SUTTER, Jean WEISENHORN, Benoît GOEPFERT, Michel MULLER, Paul MUNCH, Christophe SIEGRIST, Dominique GIRARDELLO, Jean-Michel MONTEILLET, Claude WALTER, Pierre MAHY, Paul STOFFEL, Jean FARRUGIA, François GUTZWILLER, René PERRAUD, Vincent KAYSER.

Etaient absents 9 conseiller, à savoir :

Excusés : Mesdames Jeannette SOTHER, Manuela KUENY, Marie-Claire LUPFER, Messieurs Bernard GANSER, Pierre WOLF, Francis HAGENBACH, Charles STEIN, Daniel SCHRECK.

Non excusée : Madame Susanne MÜLLER HAEBERLÉ.

Procurations : 5

Madame Jeannette SOTHER a donné procuration à Monsieur Gérard BAY
Monsieur Bernard GANSER a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER
Monsieur Charles STEIN a donné procuration à Monsieur Michel MULLER
Madame Marie-Claire LUPFER a donné procuration à Monsieur Pierre MAHY
Monsieur Daniel SCHRECK a donné procuration à Monsieur Benoît GOEPFERT.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE

Monsieur Jean-François BRODBECK	Architecte – Bureau ARCANES MINOTAURE
Monsieur Serge KLINGER	Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre
Madame Michèle SERAFYN	Secrétaire Général – Attaché territorial
Mademoiselle Claire BASTIAN	Rédacteur
	Agent de développement généraliste

La presse :

➤ Le journal "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE" représenté par M. François DANGEL.

Après l'APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS, le Président souhaite la bienvenue à M. BRODBECK, à la presse, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Conseillers.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 13 DECEMBRE 2006

Le compte-rendu détaillé du Conseil de la Communauté de Communes du 13 décembre 2006 est soumis à l'approbation des conseillers.

Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 22 FEVRIER 2007

Le compte-rendu intégral et détaillé du Conseil de la Communauté de Communes du 22 février 2007 est remis aux conseillers.

Il sera soumis au Conseil pour approbation lors de la prochaine séance.

Puis, on passe à l'examen de l'ORDRE DU JOUR.

1. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE – PRESENTATION DU PROJET

- Coût – Financement

Le Président rappelle que, par délibération du 28 mars 2006, la C.C.S.I a décidé la construction d'un bâtiment technique à TAGOLSHEIM, à proximité de la piscine, pour un montant de 445 000 € TTC, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par SEMHA à Colmar.

Suite aux réunions qui ont eu lieu le 10 janvier et le 07 mars 2007 entre la maîtrise d'œuvre ARCANE MINOTAURE, les élus responsables du projet et le personnel concerné de la C.C.S.I., Monsieur Jean-François BRODBECK, Architecte, a préparé une nouvelle esquisse prenant en compte les demandes du maître d'ouvrage.

Il présente ce projet mis à jour au Conseil ce soir, ainsi que le montant prévisionnel du projet qui en découle.

A l'aide du vidéo projecteur, il présente et commente successivement le plan de situation et le plan de masse du bâtiment, en insistant sur la volonté d'intégration du bâtiment dans le site, l'environnement et le bâti existant.

Cette volonté a amené à concevoir un **bâtiment** comportant 2 ailes (**le plan de masse du bâtiment est intégré ci-après**).

Puis, il présente le bâtiment lui-même, qui comporterait 2 étages :

- rez-de-chaussée avec : un hall d'entrée, un bureau pour les agents techniques, le réfectoire, des vestiaires H-D, un garage véhicules et une remise matériel, une salle de réunion de 38 m² pour le Club de Natation, une salle de réunion de 24 m² pouvant recevoir des toilettes et des douches pour les éventuels professionnels (acteurs de théâtre, artistes) à l'occasion du Festival, WC H-D pour les spectateurs des manifestations se déroulant sur la plateforme de loisirs de la C.C.S.I. ;
- l'étage avec : une partie stockage (environ 69 m²), un dégagement, une partie aménageable (87 m²).

M. BRODBECK présente les coupes du bâtiment, ainsi que les 4 façades et les perspectives.

La surface totale du bâtiment est de 478 m², pour un coût prévisionnel – phase esquisse – d'un montant de 454 960 € HT (fondations comprises), valeur mars 2007.

La surface totale du bâtiment – phase esquisse – comprend :

- 178 m² de garage et stockage non chauffés
- 193 m² de bureau
- 95 m² de surface aménageable chauffée
- 12 m² de sanitaires

**soit au total environ 478 m², au prix de 454 960 €HT, pour le bâtiment,
soit un prix au m² d'environ 962 € HT, valeur mars 2007.**

A titre de comparaison, le coût du bâtiment voté sur la base de l'étude de faisabilité se montait à 269 000 € HT, ce à quoi s'est ajouté un coût prévisionnel de 40 000 € HT pour des fondations spéciales; soit un coût prévisionnel total du bâtiment de 309 000 € HT.

Ce qui, pour une surface totale d'environ 350 m², représente un prix au m² d'environ 885 € HT, valeur août 2006.

Le coût des honoraires (71 000 €) et des frais divers, aléas et imprévus (32 000 €), reste inchangé entre mars 2006 et mars 2007, respectivement à 71 000 € HT et 32 000 € HT.

Ce qui amène le coût général de **l'opération** à 557 960 € HT, soit 668 000 € TTC à ce jour (contre 372 000 € HT, soit 445 000 € TTC voté en mars 2006, sans les fondations (+ 50 000 € TTC)).

Le Président constate qu'il y a effectivement une hausse sensible du coût par rapport au montant de l'opération voté par le Conseil le 28 mars 2006.

Il rappelle que le bâtiment projeté comprendra une salle de réunion pour le Club de Natation, ce qui dégagera la salle occupée par le Club au rez-de-jardin de la Maison de la C.C.S.I.

Cette salle pourra alors être affectée à l'espace multimédia (actuellement logé dans le CDI du collège), ce qui permettra une ouverture toute l'année (sans fermeture lors des congés scolaires), au centre du village d'ILLFURTH.

Le Président souhaite qu'on réduise la surface de la salle de réunion prévue pour le Club de Natation au rez-de-chaussée (les 38 m² prévus constituent une salle trop petite pour une assemblée générale et trop grande pour une réunion du comité), ce qui induirait également une réduction de la surface aménageable à l'étage.

Une économie de l'ordre de 36 000 € est envisageable sur ce point.

Il précise que l'augmentation de surface et de coût provient également du fait de la prévision de locaux pouvant être accessibles au public et aux professionnels à l'occasion de l'organisation du Festival.

M. BIHL précise encore que les salles affectées aux agents techniques et Maîtres Nageurs de la C.C.S.I. correspondent à la nécessité de respecter les règles d'hygiène dans le travail.

Par contre, il n'est pas question que ce bâtiment devienne le siège du service technique de la C.C.S.I. Un bureau y est affecté aux agents techniques pour leur travail administratif sur place et les documents.

S'ouvre un large et riche débat qui permet, à l'occasion de nombreuses interventions des conseillers, de préciser les points suivants :

⇒ Une deuxième salle (de réunion) est-elle nécessaire uniquement pour les besoins du Festival, c'est-à-dire pour une durée de 15 à 20 jours par an ? (MM. KAYSER, GOEPFERT et WEISENHORN).

Réponse de M. BIHL :

Cette salle et les WC public pourront servir à d'autres manifestations qui auront lieu sur ce site (organisées par le Tennis-Club, ou la C.C.S.I. (activités d'été...), ou d'autres associations (course d'orientation récemment)...

⇒ Peut-on construire l'étage dans une deuxième phase ? (M. DANGELSER).

M. LEY répond :

Ce n'est techniquement pas possible ; ou alors il faut prendre au départ l'option de ne pas faire d'étage, ce qui permettrait une économie sensible.

Cependant, il lui paraît judicieux de créer l'étage et de l'aménager dans une deuxième phase, en réserve pour les besoins et évolutions à venir.

⇒ Le projet est-il compatible avec l'idée d'une nouvelle piscine ? (M. MONTEILLET).

M. BIHL pense que oui.

L'étude du Pays du Sundgau prévoit à TAGOLSHEIM un plan d'eau sportif de 250 m² et un bassin familial ludique de 160 m² et un espace soins du corps, le cas échéant.

A son avis, rien ne sera entrepris au niveau de ce nouveau projet avant 5-6 ans.

Donc, il est difficile pour la C.C.S.I. de ne rien faire avant, compte tenu des besoins existants actuellement.

⇒ Il faut, cependant, intégrer dans la réflexion l'hypothèse d'une future extension de la piscine, pour bien positionner le bâtiment technique (M. DANGELSER).

⇒ M. BIHL estime que la Commission Piscine et la Commission des Travaux doivent se pencher à nouveau sur le projet. La décision de construire ce bâtiment est une décision importante et ne doit pas forcément être prise ce soir...

⇒ Diverses modifications architecturales sont proposées et le choix réside toujours entre les besoins exprimés, les envies architecturales et le choix économique.

⇒ La mise en place d'un bardage bois est suggérée (M. SUTTER).

⇒ Un bâtiment au départ technique est devenu multi-fonctionnel (M. MEYER)...

⇒ Si l'on veut anticiper, préserver l'avenir, il faut réaliser le projet tel que présenté ce soir, estiment finalement MM. GOEPERT et WEISENHORN.

⇒ M. MAHY pose la question :

Les finances de la C.C.S.I. permettent-elles de financer le projet au prix prévu ? Si oui, il faut le faire.

⇒ MM. WILLEMANN et STOFFEL estiment que l'annuité induite sera de l'ordre de 35 000 € à 40 000 €.

⇒ Dans ces conditions, "Il faut y aller" propose M. MAHY.

Suite à cette discussion animée et positive de plus d'une heure, le Président soumet au vote du Conseil le projet, qui devrait permettre de donner satisfaction aux besoins existants exprimés et à des besoins futurs qui vont émerger.

Des mises au point de l'esquisse sont encore nécessaires.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

Construction d'un bâtiment technique – Présentation du projet

- Coût – Financement
- Délibération modificative n° 1 du Budget Général M14

LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,

VU sa délibération du 28 mars 2006 par laquelle il a décidé de construire en 2006 à TAGOLSHEIM, à proximité de la piscine, un bâtiment de services techniques d'environ 350 m² de surface de planchers pour un montant de 372 000 € HT, soit arrondi 445 000 € TTC, et arrêté le plan de financement prévisionnel correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'esquisse présentée par M. Jean-François BRODBECK, Architecte du Bureau d'Architecture ARCANES MINOTAIRE, mandataire de l'équipe de maître d'œuvre retenue, esquisse prenant en compte les mises au point et demandes formulées par la C.C.S.I., maître d'ouvrage

VU le budget primitif M14 2007 voté par le Conseil de la Communauté de Communes, ce jour, 29 mars 2007, et en particulier l'opération d'équipement n° 022 "Bâtiment services techniques" prévoyant une dépense de 495 000 € T.T.C.

VU la situation à la date du 29 mars 2007 des dépenses et recettes d'investissement

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet esquisse du bâtiment de services techniques qui lui a été présenté par M. François BRODBECK, Architecte, comprenant une surface totale de 478 m² pour un montant prévisionnel de 454 960 € HT (valeur mars 2007).

APPROUVE l'opération comprenant :

- les travaux : bâtiment avec bureau, salle de réunion, sanitaires, vestiaires, réfectoire, garage, remise à matériel, mezzanine, aménagements extérieurs, réseaux enterrés, chauffage ECS (Eau Chaude Sanitaire)
- les honoraires (maîtrise d'œuvre, O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), contrôle technique, coordination S.P.S., assurance D.O., sondages géologiques, conduite d'opération)
- les frais divers (frais de procédures : publicité légales, reprographie...) et provision pour aléas et imprévus, révision des prix.

APPROUVE le montant prévisionnel correspondant du projet comme suit (valeur mars 2007) :

Travaux	:	454 960 € HT
Honoraires	:	71 000 € HT
Divers	:	<u>32 000 € HT</u>
Total HT		557 960 € HT
TVA (19.6 %)		109 360.16 €
Soit TTC		667 320.16 €
Arrondi TTC		668 000.00 €

DECIDE de construire en 2007 sur un terrain appartenant à la C.C.S.I. et situé à TAGOLSHEIM, à proximité de la piscine, ce bâtiment de services techniques d'environ 478 m² de surface de planchers.

DECIDE de réaliser ce bâtiment dès que le financement en sera assuré, pour un montant total arrondi de 668 000 € TTC

VOTE un crédit total de 668 000 € TTC pour cette opération

ARRETE comme ci-après le plan de financement prévisionnel correspondant :

. Subvention du Département 29 % de 320 250 € HT	92 872 €
. Emprunt-relais correspondant au retour T.V.A.	109 360 €
. Emprunt auprès d'un organisme bancaire à trouver	465 000 €
. Fonds libres	<u>768 €</u>
TOTAL TTC	668 000 €

SOLLICITE une subvention complémentaire aussi élevée que possible du Conseil Général du Haut-Rhin

SOLLICITE l'emprunt-relais de 109 360 € et l'emprunt de 465 000 € mentionnés ci-dessus

CHARGE le Président de contracter ces prêts, conformément à la délibération du Conseil de la C.C.S.I. du 17 avril 2001 donnant délégation permanente au Président pour la durée de son mandat pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget

S'ENGAGE à créer chaque année les ressources nécessaires pour l'entretien de l'ouvrage et le remboursement des annuités des emprunts contractés

CHARGE le Président de lancer par procédure adaptée les consultations nécessaires en vue de la passation des marchés de :

- maîtrise d'œuvre O.P.C. (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)
- conduite d'opération

DECIDE d'attribuer les travaux selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et de faire application pour leur attribution du C.C.A.G. Travaux en vigueur.
La Commission d'appel d'offres est celle désignée par le Conseil de la C.C.S.I. du 17 avril 2001.
L'échéancier prévisionnel des réalisations est le suivant :

. 2007 : 100 %

AUTORISE le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce bâtiment, dans la limite du montant des travaux et du financement voté.

VOTE un crédit supplémentaire de 173 000 € à inscrire à l'article 2313 "Immos en cours-constructions" de l'opération d'équipement n° 022 "Bâtiment services techniques" du Budget primitif M14 de 2007

DECIDE de voter un emprunt supplémentaire de 173 000 €, à inscrire à l'article 1641 "Emprunts en euros" de l'opération d'équipement n° 022 "Bâtiment services techniques" du Budget primitif M14 de 2007.

Ce vote de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes d'investissement constitue la délibération modificative n° 1 du budget primitif M14 de 2007.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

- **Programme d'actions 2007**
- **Point sur la révision de la Charte et l'élaboration de la Charte 2007 – 2012**

a) Programme 2007

Les conseillers ont reçu le projet de programme 2007 de la charte avec l'ensemble des documents budgétaires.

La Charte de Développement de la CCSI est actuellement en cours de révision ; les actions inscrites au programme 2007 sont donc proposées en anticipation des axes de développement de la nouvelle charte 2007-2012.

Le Président expose que le Conseil Général a établi de nouvelles règles d'attribution des subventions pour les actions de développement local :

- une subvention de 60% pour les actions dite de « Priorité partagée », c'est-à-dire relative à l'économie
- une subvention de 40% pour les autres actions d'animation du territoire.

Les actions « Priorité Partagée » doivent représenter un minimum de 25% de l'ensemble des actions.

Puis, Mlle Claire BASTIAN, Agent de Développement généraliste, présente par le détail le Programme d'Actions Charte pour l'année 2007 :

- **Actions Priorité Partagée**

Installation de panneaux d'information

12.000 € HT

Itinéraire de découverte du patrimoine militaire

6.000 € HT

- **Autres actions**

Banque de matériel intercommunal

15.000 € HT

Activités en faveur de la jeunesse

20.000 € TTC

Hors-série de la revue intercommunale : les 40 ans de l'Intercommunalité

4.000 € TTC

En conclusion, le Président propose d'allouer au Programme Charte un budget prévisionnel de 24.000 € TTC en fonctionnement et 40.000 € TTC en investissement pour les actions de développement local.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT - Programme 2007
--

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU sa délibération du 18 janvier 2001 approuvant la Charte intercommunale de développement et d'aménagement et le programme pluriannuel pour la période 2000-2006,

VU le contrat de développement définissant les objectifs et axes prioritaires de développement de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth signé le 24 septembre 2001 entre la CCSI et le Département du Haut-Rhin

VU le programme d'actions 2006 de la Charte de Développement, programmant l'élaboration d'une charte de Développement et d'Aménagement pour la période 2007-2012

**Après avoir entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le Programme d'actions de la charte intercommunale de développement et d'aménagement pour l'année 2007, ci-annexé,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au Budget Primitif M.14 de la communauté de communes pour l'exercice 2007

SOLLICITE les subventions du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif prévu au contrat de développement de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.



<u>ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29/03/2007</u>
--

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2007
--

Le contrat de développement signé avec le Département du Haut-Rhin pour la période 2001-2006 est arrivé à échéance en décembre 2006.

La révision de la Charte de Développement de la CCSI est actuellement en cours (programme d'action 2006). Les actions inscrites au programme 2007 sont proposées en anticipation des axes de développement de la nouvelle charte 2007-2012.

Programme d'actions 2007

Vue d'ensemble

		I/F	Budget prévisionnel	Part de la CCSI	Part du CG68	Autres recettes
Actions Priorité Partagée						
1.	Installation de panneaux d'information (report 2006)	I	12.000 € HT	4.800 €	7.200 €	
2.	Itinéraire de découverte du patrimoine militaire (phase 2)	I	6.000 € HT	2.400 €	3.600 €	
Autres actions						
3.	Banque de matériel intercommunal	I	15.000 € HT	9.000 €	6.000 €	
4.	Activités en faveur de la jeunesse	F	20.000 € TTC	9.300 €	6.200 €	Part Parents : 4.500 €
5.	Hors-série de la revue intercommunale : les 40 ans de l'Intercommunalité	F	4.000 € TTC	2.400 €	1.600 €	
Sous-Total Fonctionnement		F	24.000 € TTC	11.700 € TTC	7.800 € TTC	4.500 €
Sous-Total Investissement		I	33.000 € HT	16.200 € HT	16.800 € HT	
<i>Animation</i>	<i>Financement des postes d'agents de développement</i>		89.500 €	55.840 €	33.660 €	

LES ACTIONS

ACTIONS PRIORITE PARTAGEE

1. INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION

Dans le cadre du plan de communication initié en 2004, la CCSI envisage d'installer une nouvelle signalétique « touristico-informative ». Cette action n'ayant pas été réalisée en 2006, elle est reportée sur 2007.

Il s'agit de mettre en place 3 types de panneaux d'information :

- des panneaux indicateurs pour les zones d'activités intercommunales ;
- des panneaux d'information implantés sur les axes de circulation aux portes de la CCSI et indiquant à l'automobiliste l'entrée dans la communauté de communes (« message de bienvenue ») ;
- des panneaux d'information implantés à l'entrée des équipements gérés par la CCSI et présentant ces réalisations intercommunales.

Budget prévisionnel : 12 000 € HT

Part de la CCSI : 4 800 € HT

Part du CG68 : 7 200 € HT

2. ITINERAIRE DU PATRIMOINE MILITAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Cette action constitue la deuxième phase d'un projet initié en 2006. Après avoir réalisé un inventaire puis un itinéraire de découverte des ouvrages militaires de la guerre de 1914-1918 sur les communes de Heidwiller, Tagolsheim et Illfurth, la CCSI a installé des panneaux explicatifs (action en cours). En 2007, la CCSI prévoit d'enrichir cet itinéraire.

Budget prévisionnel : 6.000 € TTC

Part de la CCSI : 2.400 € TTC

Part du CG68 : 3.600 € TTC

AUTRES ACTIONS

3. BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNAL

Acquisition de matériel par la CCSI pouvant également être mis à disposition des Communes membres.

Prévu en 2007 : achat de petit matériel de spectacle, à destination des animations de la CCSI et des communes.

Budget prévisionnel : 15.000 € HT

Part de la CCSI : 9.000 € HT

Part du CG68 : 6.000 € HT

4. ACTIVITES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE:

Actions proposées par le Service Jeunesse de la CCSI tout au long de l'année 2007

Au programme 2007 :

- une sortie raquettes de deux jours en février 2007
- une sortie Nature de deux jours en avril 2007
- un séjour d'une semaine en juillet 2007
- des activités d'été en partenariat avec les associations locales
- une sortie à Fribourg en novembre 2007

Budget prévisionnel : 20.000 € TTC

Part de la CCSI : 9.300 € TTC

Part du CG68 : 6.200 € TTC

Part des parents : 4.500 € TTC

5. HORS-SERIE DE LA REVUE INTERCOMMUNALE : LES 40 ANS DE L'INTERCOMMUNALITE

La CCSI fête cette année les 40 ans de l'Intercommunalité sur le territoire du Secteur d'Ilfurth. A cette occasion la CCSI va éditer un hors-série de sa revue Synergie dédié aux 40 ans de l'Intercommunalité.

Parution prévue : juin 2007

Budget prévisionnel : 4.000 € TTC

Part de la CCSI : 2.400 € TTC

Part du CG68 : 1.600 € TTC

ANIMATION

FINANCEMENT DES POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT

Poste d'agent généraliste

Budget prévisionnel : 43.000 €

Part de la CCSI : 21.500 €

Part du CG68 : 21.500 €

Poste d'agent spécialiste

Budget prévisionnel : 46.500 €

Part de la CCSI : 34.340 €

Part du CG68 : 12 160 €

b) Point sur la révision de la Charte et l'élaboration de la Charte 2007-2012

Le Président rappelle que la CCSI procède actuellement à la révision de sa Charte de Développement. Le bureau d'études AGATE, mandaté pour cette étude, a réalisé, courant février, 4 ateliers thématiques afin d'établir le diagnostic partagé du territoire.

Il annonce que le diagnostic complet, premier élément de la Charte, sera présenté pour validation à la Commission de Développement et au Bureau des Vice-Présidents le mardi 10 avril. Le diagnostic fait la synthèse des données disponibles sur notre territoire ainsi que le bilan de la charte 2001-2006.

Le jeudi 26 avril, la Commission Développement et le Bureau des Vice-Présidents se réuniront à nouveau pour débattre des axes de développement, proposés par le Bureau AGATE. La définition des axes de développement constitue la deuxième étape de l'élaboration de la Charte.

Courant mai, des ateliers thématiques, reprenant les axes de développement, permettront de réaliser un programme pluriannuel d'actions. Ces ateliers seront ouverts aux élus et aux personnes ressources intéressées par la thématique étudiée. Le programme d'actions constitue la dernière étape de l'élaboration de la Charte.

Le document final sera soumis aux Conseillers pour approbation fin juin ou début juillet.

Le Président rappelle l'importance de cette démarche : en effet, la Charte de développement, qui sera établie pour 6 ans, est un véritable projet pour notre territoire, et non une simple étude vouée à rester dans un tiroir. Les actions de développement, que va porter la CCSI pendant les 6 ans à venir, sont définies dans cette charte. C'est le moment de faire des propositions novatrices et ambitieuses pour notre territoire. Le Président compte sur la participation des conseillers aux différentes réunions pour enrichir ce débat et appelle à une mobilisation pour ce projet.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2006 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL M14

Le Président signale qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, une délibération doit être prise pour affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2006.

Il propose en accord avec la Commission des Finances et le Bureau, d'affecter ce crédit au budget primitif M14 de 2007.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Après avoir pris acte du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2006 qui présente :

- un excédent antérieur de	797 263.88 €
- un excédent de l'exercice 2006 de	158 262.49 €
soit un excédent global pour 2006 de	955 526.37 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2006 au budget primitif 2007 comme ci-après :

- en section de fonctionnement à l'article 002 Excédent antérieur reporté un montant de	905 028.00 €
- en section d'investissement à l'article 1068 Excédent de fonctionnement reporté	50 498.37 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

La section d'investissement étant déficitaire en 2006, cette affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est obligatoire.

3. BUDGET PRIMITIF 2007 – BUDGET GENERAL M14

- GERPLAN – Programme d'actions 2007
- Projet Culturel de Territoire – Programme 2007
- Programme périscolaire et activités enfance et jeunesse 2007
- Vote du taux de la TEOM pour 2007
- Vote des subventions 2007
- Construction d'un bâtiment périscolaire à ILLFURTH – Versement d'une subvention d'équipement à la Commune d'Illfurth
- Fixation de la durée d'amortissement de certains équipements
- Délibérations diverses à prendre dans le cadre du Budget M14 de 2007
- Vote du budget et de la mise en recouvrement des produits des contributions directes 2007

A partir des données préparées par le personnel du Secrétariat, en particulier Serge KLINGER et Michèle SERAFYN, avec les conseils de M. BRAUNE, Trésorier, la Commission des Finances et des Affaires Economiques et le Bureau, réunis conjointement le 20 mars 2007, ont préparé le projet de budget primitif 2007.

Le Président expose la "philosophie" générale de ce budget M14 avec prospective sur la situation financière pour l'avenir.

Avec la convocation de ce soir, chaque Conseiller a reçu :

1. un document intitulé "préparation budget primitif – détail par article" mis au point par la Commission des Finances et le Bureau réunis ensemble le 20 mars 2007. Ce document comprend 4 parties :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES
- FONCTIONNEMENT RECETTES
- INVESTISSEMENT DEPENSES
- INVESTISSEMENT RECETTES

faisant apparaître :

- d'une part, sous "exercice précédent", **le compte administratif de 2006**,
 - d'autre part, sous "exercice courant", **le projet de budget primitif 2007**.
2. l'état récapitulatif de la dette et des annuités à payer
 3. l'état des subventions 2007 proposées par la Commission des Finances et le Bureau
 4. l'état d'amortissement des immobilisations
 5. l'état de notification des taux d'imposition de 2007 des taxes directes locales
 6. la proposition du financement du service "déchets des ménages"
 7. les fiches de récapitulation des dépenses et recettes d'investissement
 8. la fiche récapitulative du "budget accueil de loisirs 2007"
 9. le programme d'actions de la Charte pour 2007
 10. le programme d'actions du Gerplan pour 2007
 11. le projet culturel de territoire – programme 2007.

M. BAY, Vice-Président de la Commission des Finances et des Affaires Economiques, soumet au Conseil les différentes délibérations préalables à l'adoption du budget proprement dit et dont les implications financières seront inscrites dans le budget primitif.

a) GERPLAN : Programme d'actions 2007

Mlle Claire BASTIAN expose que, dans le cadre du GERPLAN, 20 actions sont proposées pour l'année 2007. 7 des 8 axes du GERPLAN sont représentés.

Sur ces 20 actions :

- 1 action concerne la sauvegarde des haies et des bosquets
- 2 actions concernent la protection des berges de cours d'eau
- 4 actions de sensibilisation à l'environnement et au paysage
- 1 action de protection des périmètres de captage des eaux
- 8 actions de lutte contre les coulées de boue
- 3 actions de soutien à la polyculture
- 1 action de sensibilisation pour l'insertion des bâtiments agricoles

Parmi ces 20 actions, 8 sont de maîtrise d'ouvrage intercommunale, 11 de maîtrise d'ouvrage communale et 1 associative.

Je vous propose d'allouer un budget prévisionnel de 50.000 € en fonctionnement et 6.000 € en investissement pour les actions intercommunales.

Réponses ayant été données aux questions posées, le Conseil adopte la délibération suivante :

**GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH
- Programme 2007**

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU sa délibération du 4 juillet 2005 approuvant le GERPLAN,

VU le contrat GERPLAN définissant de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth signé le 19 mars 2007 entre la CCSI et le Département du Haut-Rhin,

**Après avoir entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le Programme d'actions GERPLAN pour l'année 2007, ci-annexé,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au Budget Primitif M.14 de la communauté de communes pour l'exercice 2007

SOLLICITE les subventions du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif prévu au contrat GERPLAN de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

b) Projet Culturel de Territoire – Programme 2007

Les Conseillers ont reçu, préalablement au Conseil, le programme 2007 du projet culturel de territoire pour un montant prévisionnel de 110 000 € avec le plan de financement correspondant.

Le montant 2007 est inférieur au montant annuel prévu au Programme Culturel 2007-2009 qui vous avait été soumis lors du précédent Conseil du 22.02.2007.

Des précisions sont données sur les financements extérieurs possibles ; l'autofinancement restant à charge de la C.C.S.I. sera de l'ordre de 40 000 € en 2007.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

**Le Conseil de la C.C.S.I.,
après en avoir délibéré,**

APPROUVE le programme 2007 du projet culturel de territoire de la C.C.S.I. comprenant :

Action I : Rencontre Pot' Arts

Budget global :	70 000 €	
Comcom :	25 000 €	<u>25 000 €</u>
<u>Département :</u>	<u>25 000 €</u>	
Divers(Drac, entrées, autre)	20 000 €	

Action II : Programme annuel (Cinéma, spectacle ACA, autres spectacles)

Budget global :	22 000 €	
Comcom :	10 000 €	<u>10 000 €</u>
<u>Département :</u>	<u>10 000 €</u>	
Divers (aide entrées) :	2 000 €	

Action III : action culturelle spécifique à la jeunesse et les personnes âgées

Budget global :	6 000 €	
Comcom :	3 000 €	<u>3 000 €</u>
<u>Département :</u>	<u>3 000 €</u>	

Action IV : création locale sur le territoire

Budget global :	12 000 €	
Comcom :	4 000 €	<u>4 000 €</u>
<u>Département</u>	<u>4 000 €</u>	
Divers (ACA)	4 000 €	

Total des actions menées :

Budget global :	110 000 €	
Prévision budget comcom :	42 000 €	<u>42 000 €</u>
<u>Prévision Département:</u>	<u>42 000 €</u>	
Prévision budget divers :	26 000 €	

SOLLICITE une subvention du Conseil Général aussi élevée que possible

SOLLICITE des subventions de l'Etat (DRAC), de la Région, de l'A.C.A. (Agence Culturelle d'Alsace) et de tout autre organisme susceptible de participer au financement du projet.

DECIDE d'inscrire la somme de 110 000 € au B.P. M14 de 2007.

VOTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

Subvention du Conseil Général	42 000 €
Subventions diverses (Etat, Région, ACA, recettes entrées spectacles)	26 000 €
Autofinancement CCSI	42 000 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

c) Programme périscolaire et activités enfance et jeunesse 2007

M. BAY, Vice-Président de la Commission des Finances, présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2007 du service d'accueil de loisirs et périscolaire, en dépenses et en recettes.

Cette présentation se base sur un document remis à tous les conseillers, qui constitue une sorte de "budget annexe du service Accueil de loisirs et périscolaire" informel.

BUDGET PREVISIONNEL 2007 DU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS

Dépenses		Recettes	
Illfurth	45 000.00 €	Familles Illfurth	57 000.00 €
repas	28 800.00 €	Familles Hochstatt	43 000.00 €
Transport	6 500.00 €	CAF	CEJ 35 000.00 €
Activités, matériel pédagogique et administratif	9 700.00 €	PS	12 000.00 €
Hochstatt	29 000.00 €	Leader+	15 000.00 €
repas	23 000.00 €	SOUS-TOTAL	162 000.00 €
transports	3 500.00 €		
Activités, matériel pédagogique et administratif	2 500.00 €		
Divers	1 000.00 €		
Equipement des Centres d'ILLFURTH et HOCHSTATT	7 000.00 €		
Subvention "Asso. Les Galopins"	34 885.00 €		
Salaires et Charges (personnel CCSI)	140 000.00 €	C.C.S.I.	157 885.00 €
Salaires et charges (agents mis à disposition par les Communes)	63 000.00 €		
TOTAL	319 885.00 €	TOTAL	319 885.00 €

Toutes explications souhaitées sont données aux conseillers.

Le Président rappelle que l'acquisition par la C.C.S.I. de la compétence périscolaire en juillet 2006 a constitué un choix politique mûrement réfléchi et assumé.

Ce service a évidemment un coût, qui avait été estimé avant la prise de compétence ; le seul bémol est constitué par le changement de politique de la CAF à ce niveau, qui induit une diminution nette des aides attendues de cet organisme.

d) Vote du taux de la TEOM pour 2007

Le Président soumet au Conseil la proposition de la Commission des Finances et du Bureau concernant le coût et le financement du service "déchets des ménages" pour l'exercice 2007.

Ces propositions en dépenses et en recettes ressortent du tableau prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Collecte O.M. (VIDOR) Collecte sélective (VIDOR)	290 000.-	TEOM Eco Emballages	182 000.- 90 000.-
Collecte Verre (SITA)	12 000.-	Produits verre + cartons + plastiques	30 000.-
Collecte sélective Communication	2 000.-	TEOM	2 000.-
SIVOM Agglom.Mulhousienne Traitement O.M.+ gravats	290 000.-	TEOM	290 000.-
Déchetterie (SITA) + Déchets Verts (SUNDGAU COMPOST) + etc...	195 000.-	TEOM Redevance artisans Budget général	169 053.- 5 000.- 20 947.-
		<i>Sous-total TEOM</i>	643 053.-
TOTAL	789 000.-	TOTAL	789 000.-

Vote du taux de la TEOM pour 2007

pour mémoire :

Base 2006 : 6 670 213 Taux 2006 : 9.21 %

Produit 2006 : 620 936.-

Base 2007 fournie par Monsieur le Trésorier de la CCSI : 6 982 123

Taux proposé pour 2007 : 9.21%

Produit attendu : 643 053.53 €

Inscription au budget primitif 2007 :

arrondie à 643 053 €.

Cette estimation fait apparaître un montant total à recouvrer par la T.E.O.M. de 643 053.53 € contre 620 936 € en 2006.

Ce produit peut être obtenu sans augmentation du taux de la TEOM (9.21 % en 2005 et en 2006).

Toutes explications complémentaires souhaitées sont données aux conseillers.

Après discussion, le Conseil adopte la délibération suivante :

**Le Conseil de la Communauté de Communes,
après avoir entendu l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- VU** l'article 107 de la loi de finances pour 2004 instaurant pour les impositions émises à compter de 2005 de nouvelles règles en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- VU** le Code Général des Impôts,
- VU** l'état de notification des bases d'impositions prévisionnelles de la TEOM transmis par le Trésorier Payeur Général
- VU** la délibération du Conseil de la C.C.S.I. du 19 septembre 2001 décidant d'instituer, à compter du 1er janvier 2002, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour financer le service public local d'élimination des déchets des ménages de la Communauté de la Communes du Secteur d'Illfurth
- FIXE** le TAUX de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2007 à 9.21 % qui correspond à un produit attendu de 643 053.53 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

e) Vote des subventions 2007

Dans le projet de budget figure **la liste des subventions**, transmise à tous les conseillers qui ont pu en prendre connaissance.

Dans ce projet, figurent :

- les montants accordés en 2006 ;
- et les montants prévisionnels proposés pour 2007 par le Bureau et la Commission des Finances.

Le Président suggère d'ajouter aux subventions déjà proposées au vote des conseillers :

- une subvention à l'Association des arboriculteurs et bouilleurs de crû : 600 €
- une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de SPECHBACH LE BAS : 400 €

Le Conseil, après explications et mises au point, vote les subventions pour 2007.

VOTE DES SUBVENTIONS 2007

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
après en avoir délibéré,**

VOTE comme ci-après les subventions 2007 à inscrire au budget primitif M14 de l'exercice 2007.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 29 MARS 2007

**BUDGET PRIMITIF 2007
SUBVENTIONS 2007 - ARTICLE 65738**

	2006	Propositions 2007	Votes 2007
G.A.S. (10 x 50 €)	450.-	500.-	500.-
Association St-Brice	30 000.-	30 000.-	30 000.-
Union Départementale Sapeurs Pompiers	3 200.-	3 100.-	3 100.-
Mutuelle de l'Est	2 500.-	2 500.-	2 500.-
Ecole de Musique du Sundgau (8 € x 10 mois x élèves) PREVISION 2007 (8 € x / heures de pratique collective)	2 560.- -	3 000.-	3 000.-
Ecole de Musique HOCHSTATT (8 € x 10 mois x 46 élèves) (8 € x 21 heures de pratique collective)	3 440.- 240.-	3 680.- 168.-	3 680.- 168.-
Musique Harmonie Olympia WITTERSDORF (8 € x 10 mois x élèves)	-	-	-
Club de Natation du District (6.10 € x 97 jeunes)	750.- + 420.- 561.20	750.- 591.70	750.- 591.70
Club de Tennis du District + 25è anniversaire (6.10 € x 60 jeunes)	750.- 518.50	750.- + 420.- 366.-	750.- + 420.- 366.-
Restaurant du Coeur	400.-	500.-	500.-
Ecole élémentaire FROENINGEN	450.-	400.-	400.-
Ecole élémentaire HEIDWILLER	630.-	200.-	200.-
Ecole maternelle HEIDWILLER	320.-	-	-
Ecole maternelle HOCHSTATT	-	-	-
Ecole élémentaire HOCHSTATT	690.-	720.-	720.-
Ecole élémentaire ILLFURTH	690.-	762.-	762.-
Ecole maternelle ILLFURTH	270.-	-	-
Ecole élémentaire Intercommunale ST-BERNARD SPECHBACH/HAUT, SPECHBACH/BAS	450.-	-	-
Ecole mixte LUEMSCHWILLER	360.-	500.-	500.-
Ecole maternelle TAGOLSHEIM	180.-	200.-	200.-
Ecole élémentaire TAGOLSHEIM	240.-	-	-
Ecole élémentaire WALHEIM	300.-	576.-	576.-
Ecole maternelle WALHEIM	140.-	-	-
Comité de Jumelage ILLFURTH/KOMBISSIRI	450.-	450.-	450.-
Cercle de Voile MULHOUSE (32.- x 10)	320.-	320.-	320.-
SEPIA	100.-	-	-
ACCORD 68	704.-	-	-
Arboriculteurs	300.-	600.-	600.-
Foyer Socio-Educatif du Collège d'ILLFURTH	1 000.-	1 000.-	1 000.-
Associations diverses (animations été enfance jeunesse)	10 000.-	11 000.-	11 000.-
CLSH Les Galopins	20 000.-	34 855.-	34 855.-
CLSH COMMUNE ILLFURTH Ile aux Enfants	5 000.-	-	-
Provisions activités périscolaires	5 000.-	-	-
Provisions actions Gerplan	5 000.-	-	-
Office du Tourisme d'Altkirch	2 500.-	3 000.-	3 000.-
Association Le Cap	1500.-	-	-
Coopérative RASÉD	1 400.-	1 500.-	1 500.-
Fédération Départementale FOYERS CLUB	-	40.-	40.-
ASCOM'IL	1 000.-	1 500.-	1 500.-
Maison de la Nature	7 000.-	-	-
Amicale des Sapeurs Pompiers de SPECHBACH LE BAS	-	400.-	400.-
Provisions pour divers	3 216.30	10 651.30	10 651.30
TOTAL	115 000.-	115 000.-	115 000.-

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

f) CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE A ILLFURTH
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE D'ILLFURTH

La Commune d'ILLFURTH a construit un nouveau bâtiment école maternelle comprenant une partie destinée au service d'accueil périscolaire et extra-scolaire.

Ce bâtiment a été construit de mai 2005 à mars 2007.

Or, en vertu à l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2006 de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, la C.C.S.I. a acquis la compétence en matière enfance/petite enfance et en particulier en matière de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des C.L.S.H., les mercredis et congés scolaires, et de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des centres d'accueils périscolaires.

Considérant que la partie du bâtiment destinée au service périscolaire a été construite et financée par la Commune d'ILLFURTH.

VU l'article L.5214-16 V du C.G.C.T.,

VU que la partie périscolaire du bâtiment "école maternelle d'ILLFURTH" sera utilisée par la C.C.S.I. pour son service périscolaire à compter du 1^{er} mai 2007

VU le décompte final prévisionnel établi par la Commune d'Illfurth prenant en compte les dépenses et les recettes afférentes à ce projet,

Afin de financer la réalisation de l'équipement d'intérêt commun d'accueil périscolaire à ILLFURTH,

LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser à la Commune d'Illfurth un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 230 000.- € à inscrire au B.P. M14 de 2007, article 20414 (subvention d'équipement versée Commune) – opération 20 – Bâtiment périscolaire ILLFURTH, pour la réalisation de l'équipement d'intérêt commun suivant : Centre d'accueil périscolaire de la C.C.S.I. à ILLFURTH.

Le montant exact de ce fonds de concours sera versé après établissement du décompte final définitif par la Commune d'Illfurth.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

g) Fixation de la durée d'amortissement de certains équipements

Le Conseil de la Communauté de Communes,
après en avoir délibéré,

CONFIRME les amortissements des immobilisations selon les cadences fixées par délibérations des 28 février 1997, 18 décembre 1997, 22 décembre 1998, 27 mars 2000, 26 mars 2002 et 28 mars 2006,

DECIDE de fixer comme suit la durée d'amortissement de divers autres bâtiments, à partir du 1er janvier 2007 :

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
POUR LES SERVICES TECHNIQUES 30 ans

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
PERISCOLAIRE A HOCHSTATT 30 ans

SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A LA
COMMUNE D'ILLFURTH POUR LA CONSTRUCTION
D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE A ILLFURTH 15 ans

ACQUISITION D'UN BUNGALOW POUR DECHETS
MENAGERS SPECIAUX A LA DECHETTERIE A ILLFURTH 5 ans

SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU
DEPARTEMENT A TITRE DE PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT
DE LA PISTE CYCLABLE ILLFURTH – COLLEGE D'ILLFURTH 5 ans

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

h) DELIBERATIONS DIVERSES A PRENDRE DANS LE CADRE DU BUDGET M14 DE 2007

ESPACE MULTIMEDIA - ACQUISITIONS

Les acquisitions de cassettes vidéo, DVD, et depuis 2005 les B.D. (bandes dessinées) devraient être imputées selon les règles usuelles de la comptabilité publique, en section de fonctionnement.

Pour pouvoir imputer ces acquisitions de cassettes vidéo, CD, DVD et B.D (bandes dessinées), pour l'espace multimédia en section d'investissement, Monsieur le Trésorier nous demande de prendre la délibération suivante :

Le Conseil de la C.C.S.I.,
après délibération,

Compte tenu de l'importance des acquisitions,

DECIDE d'imputer les acquisitions de CD audio, DVD, cassettes vidéo et B.D. (albums de bandes dessinées) pour l'espace multimédia, en section d'investissement, s'agissant de complément d'équipement.

DECIDE D'INSCRIRE les dépenses correspondantes à l'opération 15 – Espace Multimédia – article 2188.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU DEPARTEMENT A TITRE DE PARTICIPATION DE LA C.C.S.I. A L'AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ILLFURTH – COLLEGE D'ILLFURTH

Le Président expose que par délibération du 25 mars 1999, le conseil s'était **engagé à financer** la piste cyclable entre ILLFURTH centre et le Collège d'Illfurth, à hauteur de 10 % hors TVA du coût des travaux et des études, à savoir une somme de 300 000.- Frs hors TVA **et à verser cette participation au Département** après exécution des travaux et émission d'un titre de recette correspondant à sa part.

En 2001, compte tenu de l'augmentation du coût des travaux, le conseil a inscrit la somme de 400 000.- Frs au B.P. (soit arrondi à 61 000.- €)

Les crédits correspondants étaient inscrits depuis lors chaque année aux Budgets primitifs M14

La C.C.S.I. vient de réceptionner l'avis des sommes à payer du Département au titre de sa participation à la piste cyclable ILLFURTH – Collège d'ILLFURTH pour un montant de 68 459.- € représentant 10 % du montant définitif des travaux, à savoir 684 596.17 € HT.

Le Conseil de la C.C.S.I.
Après avoir entendu l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,

DECIDE de verser un montant de 68 459.- € au Département du Haut-Rhin, au titre de la participation de la C.C.S.I. à l'aménagement de la piste cyclable ILLFURTH – Collège d'ILLFURTH, ce montant correspondant à 10 % du montant définitif des travaux, à savoir 684 596.17 € HT

DECIDE d'inscrire la somme de 69 000.- € au B.P. M14 de 2007, article 20413 (subventions d'équipement versées au Département).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

TARIF COMPLEMENTAIRE (ACCUEIL DE MIDI) POUR LE CENTRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE D'ILLFURTH

Par délibérations des 10 août 2006 et 20 octobre 2006, le Conseil de la C.C.S.I. a fixé les tarifs de la participation des familles aux C.L.S.H. périscolaires et extrascolaires.

Le Président expose qu'il y a lieu de fixer le tarif "Accueil du midi" du centre périscolaire d'Illfurth occasionnellement et à jours fixes.

Le Conseil de la Communauté de Communes,
après délibération,

FIXE la participation des familles pour le tarif "Accueil de midi" (plage 11h30 – 12h30) du centre d'accueil périscolaire d'Illfurth comme suit :

- à jours fixes	:	2.00 €/plage
- occasionnellement	:	2.30 €/plage

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

i) VOTE DU BUDGET ET DE LA MISE EN RECOUVREMENT DES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2007

M. Gérard BAY, Vice-Président de la Commission des Finances de la CCSI, présente le projet de budget primitif de 2007, chapitre par chapitre, en fonctionnement puis en investissement.

Il répond aux questions des conseillers.

M. Yves MARTIN, Rapporteur de la Commission des Finances, fait remarquer aux Conseillers le fait que ce budget primitif 2007 est présenté, pour des raisons techniques, en excédent.

Il se solde par un excédent de fonctionnement (et final) de 376 007 €.

M. MARTIN attire l'attention sur le fait que l'excédent de fonctionnement disponible était de 905 028 € au 31/12/2006.

On a donc "utilisé", dans le cadre du budget primitif, 500 000 € de l'excédent de fonctionnement disponible en début d'exercice.

La CCSI a donc un excédent qui reste confortable ; il devrait lui permettre de vivre sur cette réserve 2 – 3 ans.

Il faudra cependant, dans ce délai, trouver de nouvelles recettes (en provenance des familles pour le périscolaire, par exemple) ou augmenter les taxes locales, ou réduire les dépenses (mais lesquelles ?).

De plus, un certain nombre d'investissements est prévu en 2007, qui se répercuteront dans les budgets à venir.

M. BIHL se déclare d'accord sur le fond, mais fait remarquer que le budget prévoit une somme de 190 000 € en dépenses imprévues (qui ne seront sans doute pas dépensées entièrement).

Par ailleurs, les dépenses du service "accueil périscolaire" prévues au budget restant à charge de la C.C.S.I. sont supérieures à nos estimations et à celles de l'étude du Cabinet KPMG, suite aux changements de politique de la CAF et à la diminution des aides que nous versera cet organisme pour le déploiement du service.

Pour les recettes de la CAF, nous avons inscrit une somme minimum au BP 2007 ; de même pour la subvention LEADER +, attribuée pour 2 ans de fonctionnement (septembre 2006/juin 2008).

L'instauration d'un quotient familial et d'une fixation d'un tarif périscolaire basé sur les revenus des parents semble délicat et ses résultats difficiles à cerner.

Une réflexion et une étude sont à mener sur ce point d'ici septembre prochain.

Toutes explications supplémentaires souhaitées ayant été données, le Conseil adopte la délibération suivante :

Vote du budget et de la mise en recouvrement des produits des contributions directes pour 2007

VU les propositions de la Commission des Finances et des Affaires Economiques de la C.C.S.I.,

Après délibération,

- 1° **DECIDE** de voter la mise en recouvrement des produits des contributions directes (produit fiscal des quatre taxes directes locales)
- DECIDE** d'inscrire au budget primitif principal de l'exercice 2007, les recettes ci-après attendues des impositions et contributions directes, à savoir :
- CHAPITRE 73 - article 7311
Produit des contributions directes : 805 029.- €
- 2° **VOTE** par ailleurs ledit budget primitif principal 2006 qui est équilibré en recettes et en dépenses avec les résultats suivants :
- | | | |
|--------------------------------------|---|---------------|
| Total des dépenses de fonctionnement | : | 3 300 000.- € |
| Total des recettes de fonctionnement | : | 3 676 007.- € |
| Total des dépenses d'investissement | : | 2 838 499.- € |
| Total des recettes d'investissement | : | 2 838 499.- € |
| Total des dépenses | : | 6 138 499.- € |
| Total des recettes | : | 6 514 506.- € |
| Déficit | : | ./. |
| Excédent | : | 376 007.- € |

Ce budget est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2007 – BUDGET M14

Tous les conseillers ont reçu avant la réunion de ce soir, avec les documents budgétaires, l'état de notification des taux d'imposition de 2007 (avec les bases 2006 et 2007 et les produits assurés pour 2007).

Le Président soumet au Conseil le vote des 4 taxes tel que proposé par la Commission des Finances et le Bureau lors de leur réunion du 20 mars 2007.

Ces taux sont sans changement par rapport à ceux votés en 2004, 2005 et 2006.

Puis, le Conseil adopte la délibération suivante :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Après en avoir délibéré,

FIXE le taux des 4 taxes directes locales pour 2007 et le produit correspondant de chacune de ces taxes comme ci-après :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES POUR 2007	PRODUITS VOTES
TAXE D'HABITATION	2.33	9 664 000.00	225 171.00
FONCIER BATI	3.35	6 864 000.00	229 944.00
FONCIER NON BATI	18.09	228 500.00	41 336.00
TAXE PROFESSIONNELLE	4.32	7 143 000.00	308 578.00
TOTAL			805 029.00

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. AFFECTATION DU RESULTAT 2006 DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET "ASSAINISSEMENT" M49

Le Président signale qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M49, une délibération doit être prise pour affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2006.

Il propose, en accord avec la Commission des Finances et le Bureau, d'affecter cet excédent en section d'investissement au budget primitif M49 de 2007.

La section d'investissement étant déficitaire en 2006, cette affectation de l'excédent de la section d'exploitation est obligatoire.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Après avoir pris acte du résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2006 qui présente :

- un excédent antérieur de	21 764.22 €
- un excédent de l'exercice 2006 de	22 481.03 €
soit un excédent global pour 2006 de	44 245.25 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2006 au budget primitif 2007 :

- en section d'investissement à l'article 1068 Excédent de fonctionnement reporté	44 245.25 €
--	-------------

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. BUDGET PRIMITIF "ASSAINISSEMENT" M49 DE L'EXERCICE 2007

- Détermination du coefficient de répartition des charges du personnel administratif et technique entre les budgets M14 (budget général) et M49 (budget assainissement) pour 2007
- Fixation du montant de la redevance d'assainissement pour 2007 à partir du 1^{er} avril 2007
- Délibérations diverses à prendre dans le cadre du Budget M49 de 2007
- Vote du Budget Assainissement M49 de l'exercice 2007

M. BAY, Vice-Président de la Commission des Finances et des Affaires Economiques, soumet au Conseil les différentes délibérations préalables à l'adoption du budget proprement dit et dont les implications financières seront inscrites dans le budget primitif.

a. DETERMINATION DU COEFFICIENT DE REPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE ENTRE LES BUDGETS M14 (BUDGET GENERAL) ET M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT) POUR 2007

Le Président expose qu'en 2006, le Conseil de la C.C.S.I. avait fixé la répartition de 25 % du budget général M14 pour le personnel technique et de la ramener à 35 % du budget général M14 pour le personnel administratif.

Pour 2007, le Bureau et la Commission des Finances proposent **de maintenir** les répartitions comme en 2006, c'est-à-dire 25 % du budget général M14 pour le personnel technique et 35 % du budget général M14 pour le personnel administratif.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Après en avoir entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

FIXE pour l'exercice 2007 et pour les exercices ultérieurs, sauf délibération contraire, le coefficient de prise en charge du personnel administratif et technique par le budget "Assainissement" M49 comme ci-après :

- | | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| - personnel technique | : | 25 % du budget général M14 |
| - personnel administratif | : | 35 % du budget général M14 |

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

b. FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2007

En 2006, le Conseil de la C.C.S.I. a fixé le montant la redevance d'assainissement à 1.15 € H.T. le m³ d'eau afin d'équilibrer le budget "Assainissement"

La Commission des Finances et le Bureau de la C.C.S.I. préconisent le maintien du montant de la redevance d'assainissement à 1.15 € HT le m³, soit 1.21 € TTC le m³.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Après en avoir délibéré,

- VU** sa délibération du 11 décembre 1992 décidant d'instituer la redevance d'assainissement et de fixer le montant de cette redevance au 1er janvier 1992
- VU** sa délibération du 28 mars 2006 fixant le montant de la redevance d'assainissement à 1.15 € H.T. le m³ d'eau à compter du 1er avril 2006 afin d'équilibrer le budget "Assainissement" 2006 de la C.C.S.I.
- VU** le budget "Assainissement" 2007 de la C.C.S.I.
- FIXE** le montant de la redevance d'assainissement à 1.15 € H.T. le m³ d'eau à compter du 1er avril 2007 afin d'équilibrer le budget "Assainissement" 2007 de la C.C.S.I.

DECIDE QUE cette redevance sera perçue, comme par le passé, dans les communes membres de la Communauté des Communes du Secteur d'ILLFURTH, où celle-ci assure le service assainissement, à savoir : FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH, LUEMSCHWILLER, ST-BERNARD, SPECHBACH LE BAS, SPECHBACH LE HAUT, TAGOLSHEIM, WALHEIM.

FIXE le produit attendu de la redevance d'assainissement pour 2007 à
1.15 € H.T./m³ x 426 000 m³ = 489 900.- € H.T. arrondi à 490 000.- €
(à inscrire au budget primitif M49 2007 article 7061)

DEMANDE aux gestionnaires des services "EAU POTABLE" de continuer à recouvrir la redevance, à savoir :

- VEOLIA EAU, société fermière du S.I.A.E.P. de HEIMSBRUNN et Environs pour les Communes de FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH
- le S.I.A.E.P. de ST-BERNARD/SPECHBACH pour les Communes de ST-BERNARD, SPECHBACH LE BAS, SPECHBACH LE HAUT
- le S.I.A.E.P. de LUEMSCHWILLER pour les Communes de TAGOLSHEIM, WALHEIM, LUEMSCHWILLER

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

c. DELIBERATIONS DIVERSES A PRENDRE DANS LE CADRE DU BUDGET M49 DE 2007

EMPRUNT D'UN MONTANT DE 113 000 € A CONTRACTER POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUIVANTS :

- **ILLFURTH – ROUTE D'ALTKIRCH**
- **CREATIONS ET MODIFICATIONS D'OUVRAGES (DO, Surverses, dégrilleurs-dessableurs) et Création d'un dessableur Rue du Stade à WALHEIM**

Le Président expose que le dernier emprunt passé dans le cadre du budget M49 a été contracté au courant de l'exercice 2002 (montant de l'emprunt : 58 000 €).

Plus aucun emprunt n'a été passé depuis 2003, soit depuis 4 ans.

Cependant, pendant toutes ces années, de nombreux travaux ont été réalisés dont, **entre autres :**

- **LUEMSCHWILLER – Programme 2002 :**

Réhabilitation du réseau Rue du Château
Elimination des eaux claires parasites Grand'Rue et Rue d'Obermoschwiller
Amélioration sur réseaux Rue d'Obermoschwiller et Rue de Tagolsheim
Extension Rue des Pierres

Montant prévisionnel des travaux	:	184 768.21 €
Montant de l'emprunt prévu	:	102 800 €

- **HEIDWILLER – Programme 2002 :**

Rue des Vergers (Elimination des eaux claires parasites)
Rue des Vergers et Principale (amélioration de réseau).

Montant prévisionnel des travaux	:	76 370 €
Montant de l'emprunt prévu	:	34 000 €

- **ILLFURTH**

Route d'Altkirch

Montant prévisionnel des travaux	:	175 000 €
Montant de l'emprunt prévu	:	70 000 €

- **Création et modifications d'ouvrages : DO – SURVERSES – DEGRILLEURS-DESSABLEURS et Création d'un dessableur Rue du Stade à WALHEIM :**

Montant prévisionnel des travaux	:	95 140 €
Montant de l'emprunt prévu	:	43 000 €.

Ces travaux prévoyaient respectivement dans leur plan de financement des emprunts pour un montant total de 249 000 €

Ces emprunts ont été prévus et inscrits, année après année, dans les budgets primitifs du Service Assainissement.

A titre d'exemple, le B.P. M49 de 2006 prévoyait des emprunts d'un montant de 263 000 €.

Pendant toutes ces années, ces travaux ont donc été financés en autofinancement et grâce à la trésorerie M14 qui englobe aussi la trésorerie de la M49.

Cette façon de faire a constitué une bonne gestion.

Cependant, cette gestion, à la longue, a un effet pervers, à savoir l'existence, chaque année, en fin d'exercice, d'un déficit d'investissement qui nous oblige, au moment du budget, à prélever l'excédent de fonctionnement et de l'affecter à la couverture de ce déficit d'investissement.

Or, le budget d'exploitation de la M49 est déjà structurellement serré, puisque la principale ressource provient de la redevance d'assainissement et que, de surcroît la consommation d'eau potable a nettement tendance à diminuer, donc aussi le produit de la redevance.

Le Président précise, par ailleurs, que le capital restant dû au Budget Assainissement au 1^{er} janvier 2007 s'élève à 393 746.16 €...

Il estime que le moment est venu de contracter un emprunt pour une partie des travaux qui ont été réalisés, en accord d'ailleurs avec le Trésorier.

Il propose de contracter au Budget Assainissement un emprunt de 113 000 €, correspondant au financement des travaux d'assainissement suivants :

▪ ILLFURTH – Route d'Altkirch, pour	70 000 €
▪ Créations et modifications d'ouvrages (DO, surverses, dégrilleurs-dessableurs) et Création d'un dessableur Rue du Stade à WALHEIM, pour	<u>43 000 €</u>
TOTAL	113 000 €

LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter un emprunt d'un montant total de 113 000 €, destiné à financer les travaux ci-après :

- ILLFURTH – Route d'Altkirch
- Créations et modifications d'ouvrages (DO, Surverses, Dégrilleurs-Dessableurs) et Création d'un dessableur Rue du Stade à WALHEIM

CHARGE le Président de contracter le prêt nécessaire mentionné ci-dessus, conformément à la délibération du Conseil de District du 17 avril 2001 donnant délégation permanente au Président pour la durée de son mandat pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget

S'ENGAGE à créer chaque année les ressources nécessaires pour l'entretien des ouvrages et le remboursement des annuités de l'emprunt contracté.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

d. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 DE L'EXERCICE 2007

Avec la convocation de ce soir, les documents suivants ont été transmis aux conseillers :

1. 4 documents intitulés "Préparation budget primitif – détail par article" mis au point par la Commission des Finances et le Bureau réunis ensemble le 20 mars 2007 :
 - EXPLOITATION DEPENSES
 - EXPLOITATION RECETTES
 - INVESTISSEMENT DEPENSES
 - INVESTISSEMENT RECETTESfaisant apparaître :
 - a. d'une part, sous "exercice précédent", **le compte administratif de 2006**,
 - b. d'autre part, sous "exercice courant", **le projet de budget primitif 2007**.
2. l'état récapitulatif de la dette et des annuités à payer,
3. l'état d'amortissement des immobilisations.

Le budget M49 est présenté en détail par Monsieur Gérard BAY, Vice-Président de la Commission des Finances de la CCSI, chapitre par chapitre, en fonctionnement puis en investissement.

Toutes explications souhaitées ayant été données, le Conseil adopte la délibération suivante :

BUDGET "ASSAINISSEMENT" M 49 – 2007 - VOTE DU BUDGET

VU les propositions de la Commission des Finances et des Affaires Economiques de la C.C.S.I.

Le Conseil de la C.C.S.I.,
Après délibération,

VOTE le budget "Assainissement" 2007 qui est équilibré en recettes et en dépenses avec les résultats suivants :

Total des dépenses d'exploitation	:	903 200.- €
Total des recettes d'exploitation	:	903 200.- €
Total des dépenses d'investissement	:	723 472.- €
Total des recettes d'investissement	:	723 472.- €
Total des dépenses	:	1 626 672.- €
Total des recettes	:	1 626 672.- €
Déficit	:	./.
Excédent	:	./.

VOTE Une recette provenant des redevances d'assainissement pour un montant de 490 000.- € H.T. avec une redevance fixée à 1.15 € H.T./m3 à compter du 1er avril 2007.

Ce budget est voté chapitre par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. DIVERS

A. Requête présentée par M. Maurice SCHMERBER de FROENINGEN devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG – Recours en indemnité – dommages sur une parcelle

Requête en appel déposée contre la C.C.S.I par Monsieur Maurice SCHMERBER devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy

Le Président rappelle que, lors de la séance du 08 mars 2006, il avait informé le Conseil de la requête présentée par Monsieur Maurice SCHMERBER auprès du Tribunal Administratif.

En effet, la C.C.S.I. a été destinataire fin 2005 de la requête présentée par M. Maurice SCHMERBER auprès du T.A. de Strasbourg aux fins d'indemnisation.

Cette requête demande à ce que la C.C.S.I. soit condamnée à payer à M. Maurice SCHMERBER la somme de **16 084 €** en réparation du dommage qui lui a été causé par celle-ci lors des travaux sur la voie communale de Froeningen et correspondant aux travaux de reprise de l'accès de sa parcelle à la rue des Vergers, de manière à permettre le passage dans des conditions normales d'engins agricoles, ainsi qu'à procéder à la réparation de la clôture, soit le renforcement du muret et la mise en conformité du grillage.

Ce litige fait suite à des travaux d'assainissement réalisés par la C.C.S.I. en 1999, réceptionnés au 31 octobre 2000, dans la rue des Vergers à FROENINGEN.

En date du 10 janvier 2007, le Tribunal Administratif m'a notifié une expédition de son jugement en date du 19 décembre 2006 par lequel le tribunal décidait que la requête de Monsieur Maurice SCHMERBER était rejetée.

La dite notification faisait courir le délai d'appel qui est de 2 mois.

Maître Martin MEYER, avocat de la CCSI, vient de nous informer qu'une requête en appel a été déposée par Monsieur Maurice SCHMERBER devant la cour Administrative d'Appel de NANCY.

Le demandeur fait valoir un certain nombre d'éléments nouveaux, témoignages, photos etc...

Le Président informe qu'il a transmis copie de la déclaration d'appel et les conclusions de Monsieur Maurice SCHMERBER à Monsieur Gérard BAY – Maire de FROENINGEN, qui connaît bien le problème et qui avait suivi le chantier.

Afin que notre avocat puisse s'inscrire utilement en défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de NANCY pour la défense des intérêts de la C.C.S.I., il convient que le Conseil autorise son Président à défendre en appel les intérêts de la C.C.S.I. dans ce contentieux.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil de la C.C.S.I, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président de la C.C.S.I à défendre en appel les intérêts de la C.C.S.I devant la Cour Administrative d'Appel de NANCY dans le contentieux qui oppose Monsieur Maurice SCHMERBER à la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

B. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE à Monsieur Cédric BLIND, en stage pédagogique en situation (gratification) dans le cadre de la formation B.E.E.S.A.N. à la piscine à TAGOLSHEIM

Dans le cadre de la formation B.E.E.S.A.N. de Monsieur Cédric BLIND, le Président a signé une convention et demande d'agrément de stage pédagogique en situation avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de STRASBOURG et le stagiaire.

Ce stage s'effectue à la piscine "Tournesol" à TAGOLSHEIM du 16 janvier 2007 au 30 juin 2007.

Suite au départ d'un Educateur des A.P.S. de la C.C.S.I., ce stagiaire assure un certain nombre de tâches d'encadrement à l'école de natation et aux cours collectifs et rend donc une prestation effective à la piscine.

Dans ces conditions, le Président propose de lui attribuer une gratification équivalente à 30 % du SMIC par mois, soit 376.28 € maximum (valeur au 1^{er} juillet 2006) calculée au prorata du nombre d'heures de travail effectives au bord du bassin, cette gratification lui étant attribuée mensuellement, à partir du 16 janvier 2007.

**Le Conseil de la C.C.S.I.,
après avoir entendu l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

DECIDE D'ATTRIBUER, une indemnité de stage (gratification) équivalente à 30 % du SMIC par mois, soit 376.28 € maximum (valeur au 1^{er} juillet 2006) calculée au prorata du nombre d'heures de travail effectives au bord du bassin, cette gratification étant attribuée mensuellement, à partir du 16 janvier 2007 et jusqu'au 30 juin 2007 au plus tard.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

C. DROIT DE STATIONNEMENT – INSTALLATION DU CIRQUE IDEAL

**Le Conseil de la C.C.S.I.,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de fixer à 32 € le droit de stationnement à demander au Cirque IDEAL pour son installation sur la plate forme de loisirs de la C.C.S.I à TAGOLSHEIM pour la période des 5 et 6 mars 2007.

DECIDE que la recette correspondante sera imputée au Budget Primitif M14 2007 – Compte 703.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

D. FIXATION D'UN DROIT DE PLACE A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2007

Dans l'avenir d'autres cirques et spectacles itinérants demanderont certainement à s'installer sur la plateforme de loisirs de la C.C.S.I. à TAGOLSHEIM.

Le Bureau a proposé de demander à l'avenir un droit de place de 60€, la fourniture par la C.C.S.I de l'eau et l'électricité comprise – pour un stationnement d'une semaine. Ce tarif sera valable à partir du 1^{er} avril 2007.

Le Conseil de la C.C.S.I,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 60 € à partir du 1^{er} avril 2007, le droit de stationnement à demander aux cirques, théâtres et autres spectacles itinérants **pour une installation sur la plate forme de loisirs de la C.C.S.I à TAGOLSHEIM** pour un stationnement d'une durée égale ou inférieure à 7 jours. Ce droit de 60 € comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité par la C.C.S.I.

DECIDE que la recette correspondante sera imputée au Budget Primitif M14 2007 – Compte 703

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

E. 40^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

Le Président informe que la date retenue définitivement pour fêter le 40^{ème} anniversaire de la C.C.S.I. est le samedi 27 octobre 2007.

Le programme restant à mettre au point.

F. LA QUESTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

M. STOFFEL souhaite que le mode de fixation de la redevance d'assainissement soit revu.

M. BIHL estime que la question est effectivement posée et qu'une piste de réflexion consiste à envisager une partie fixe et une partie proportionnelle au volume d'eau consommé.

Une question à étudier...



Le Président remercie Madame Michèle SERAFYN et M. Serge KLINGER, principalement pour le travail budgétaire, et tout le personnel.



Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance à 22 h 45.

**Le Président
Helmuth BIHL.**